



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Q/R

Ouverture du dispositif de prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans

- **J'ai plus de 75 ans, comment puis-je prendre rdv pour la vaccination ?**

A ce stade de la campagne vaccinale et compte-tenu des contraintes liées aux vaccins disponibles, la vaccination contre la Covid-19 doit s'effectuer **au sein des centres de vaccination mis en place sur tout le territoire.**

-Chacun s'oriente d'abord vers les **dispositifs locaux mis à sa disposition** pour aider à la prise de rendez-vous (Mairies, ARS,...)

-Les prises de rendez-vous s'effectuent principalement en ligne, sur le site : **sante.fr**. Celui-ci, en fonction du lieu d'habitation, permet de diriger l'internaute vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui et d'accéder ainsi à une plateforme de rendez-vous en ligne dédiée au centre en question

-Les enfants, petits-enfants, proches et aidants des personnes âgées de +75 ans qui ne seraient pas à l'aise avec la prise de rendez-vous en ligne, sont bien sûr invités à aider leurs proches dans cette démarche de prise de rendez-vous

-Pour les personnes concernées plus isolées et démunies face à ce système, **un numéro de téléphone vert national sera communiqué ce soir (0800 009 110)**, afin qu'elles puissent être accompagnées dans leurs démarches. En appelant le numéro national, on est redirigé vers le standard tel du centre le plus proche de chez soi (il faut donner son code postal).

- **Quand puis-je rendez-vous ?**

Le dispositif de prise de rdv en ligne et par téléphone pour la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans sera **accessible le 15/01 matin pour toutes les personnes éligibles** qui souhaitent se faire vacciner. Les annonces pratiques relatives au dispositif seront annoncées le 14/12 en conférence de presse.

Il faut bien intégrer que 6 millions de personnes ne pourront pas prendre rendez-vous dès demain et être toutes vaccinées dès le lundi 18 janvier. La population concernée représente plus 5 millions de personnes et la phase vaccinale pour cette population doit s'étaler sur plusieurs semaines.

- **Quelle place est donnée aux plates formes de rendez-vous médicaux (Doctolib, Keldoc...) ?**

3 plateformes numériques ont été retenues (Doctolib, Keldoc et Maia) pour proposer la prise de rendez-vous en ligne. La liberté est laissée à chaque centre de vaccination de sélectionner le

prestataire de service qu'il estime le plus à même de remplir cette mission. Le marché étant passé au niveau national, c'est l'Etat qui le prendra financièrement à sa charge.

- **Faudra-t-il nécessairement passer par ces plateformes de rv médicaux pour prendre rendez-vous dans un centre de vaccination ou le numéro de téléphone que vous allez annoncer et + la prise de rv sur sante.fr suffisent-ils ?**

Plusieurs moyens pour prendre rdv sont mis à disposition des personnes éligibles qui souhaitent se faire vacciner : des dispositifs locaux, plateformes de rdv en ligne, un numéro de téléphone gratuit national. Ces différents outils destinés à faciliter la prise de rendez-vous permettront aux centres de vaccination d'organiser la vaccination dans les meilleures conditions.

- **Ne craignez-vous pas un engorgement des plateformes nationales ?**

Evidemment, il y aura sans doute des bugs, et un peu d'attente pour réussir à prendre rendez-vous comme pour se faire vacciner. Mais notre ambition est que le dispositif fonctionne le mieux possible et permette la vaccination d'un maximum de personnes au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux centres de vaccination, l'arrivée des doses et de la mise à disposition des vaccins.

Nous appelons à la responsabilité de chacun pour faire la pédagogie de ce dispositif et permettre aux personnes concernées d'emprunter le bon parcours pour se faire vacciner.

- **Où sont les centres de vaccination ?**

Vous pouvez trouver le centre de vaccination le plus proche de vous, en allant sur le site sante.fr ou en appelant le numéro national (0800 009 110). Par ces deux moyens, vous pouvez également prendre rendez-vous.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre médecin traitant ou sur le site de l'agence régionale de santé de votre région.

- **Comment se passe concrètement la vaccination après la prise de rdv ?**

Une fois dans le centre, un questionnaire sera à remplir. Ensuite, vous serez invité à vous faire vacciner directement, par un médecin, un infirmier ou tout autre soignant habilité à le faire. Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins. Puis, vous serez invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité. Cette opération devra être recommencé pour le « rappel » 28 jours plus tard. Ainsi, vous serez protégé contre les formes graves de COVID.

- **Quelles sont les questions qui me sont posées avant la vaccination ?**

Sur place, un médecin ou tout autre soignant vous posera quelques questions ou vous fera remplir vous-même un questionnaire très simple visant à vérifier que vous pouvez être vacciné normalement. Les questions en résumé sont les suivantes :

- Avez-vous eu le COVID au cours des 3 derniers mois ?
- Avez-vous été vacciné contre la grippe ces 3 dernières semaines ?
- Souffrez-vous d'allergies graves ?
- Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes ?

- Avez-vous été en contact avec un cluster très récemment ?